



Définition

Pour chaque accident de la route constaté par la police, un constat est dressé et envoyé à la Police fédérale. Cette dernière envoie à la DGSIE la base de données constituée avec ces constats. Au Service public de Wallonie, la Direction opérationnelle des routes et bâtiments (SPW-DGO1) reçoit également cette base de données.

C'est grâce à ces informations qu'est calculé l'indicateur d'accident de la route.

Par accident de la route on entend les accidents impliquant un véhicule ayant eu lieu sur la voie publique et ayant provoqué au moins une victime. Les collisions et les accidents sur terrain privé ou survenus lors de compétitions sportives ne sont pas pris en compte. Les accidents n'ayant entraîné que des dommages matériels ont cessé d'être comptabilisés depuis 1973. Par ailleurs, il faut savoir qu'un accident entre deux usagers de la route ou plus est considéré comme un seul accident. Il peut cependant concerner plusieurs victimes.

Parmi les victimes, on distingue (1) :

- les décédés : victimes décédées sur place ou endéans les 30 jours suivant la date de l'accident ;
- les blessés graves : victimes blessées et dont l'état nécessite une hospitalisation de plus de 24 heures ;
- les blessés légers : les autres victimes blessées.

La mortalité par accidents de la route est aussi renseignée dans les certificats de décès (ICD 10 V01-V89 : décès via moyen de transport terrestre).

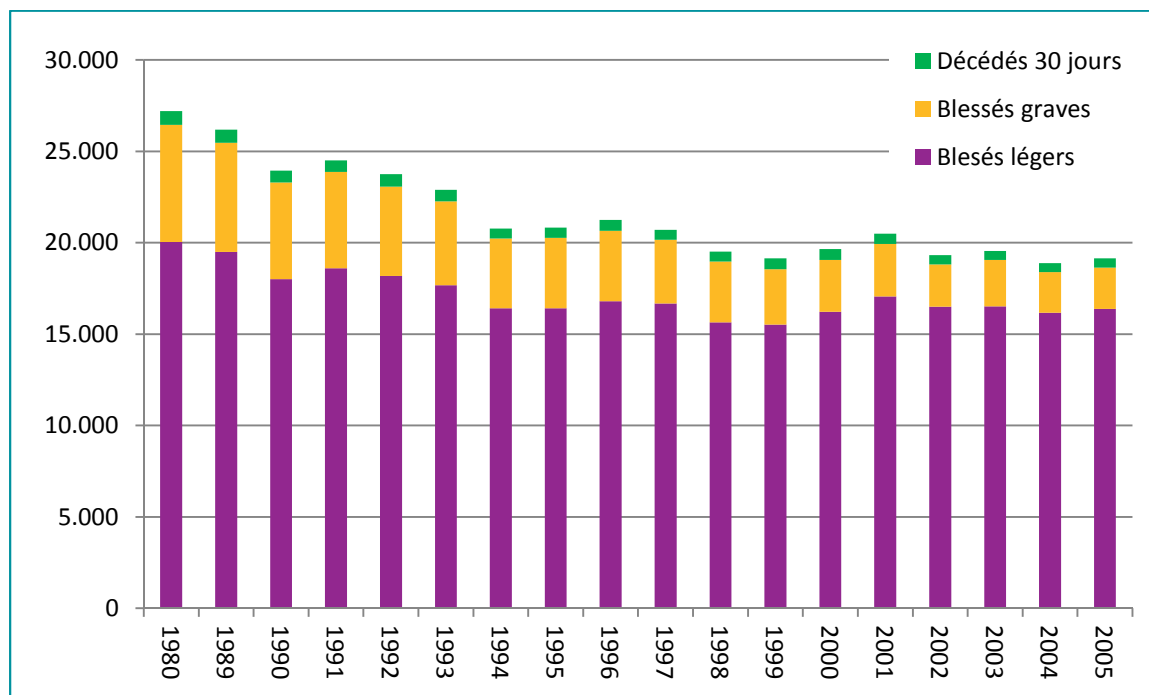


Les chiffres

En 2011 en Wallonie, il y a eu 13 443 accidents de la route faisant 11 628 blessés légers, 1 453 blessés graves et 362 tués soit quelques 37 accidents et un tué par jour en Wallonie (1).

Le nombre d'accidents de la route ne cesse de diminuer en Wallonie. On est passé de 19 000 accidents en 1980 à 13 761 en 2007. Toutefois, la diminution d'accidents se fait moins fortement depuis les années 90. Le nombre de victimes d'accidents est aussi en diminution constante, principalement le nombre de blessés graves qui est passé de 7 701 en 1980 à 2 257 en 2007.

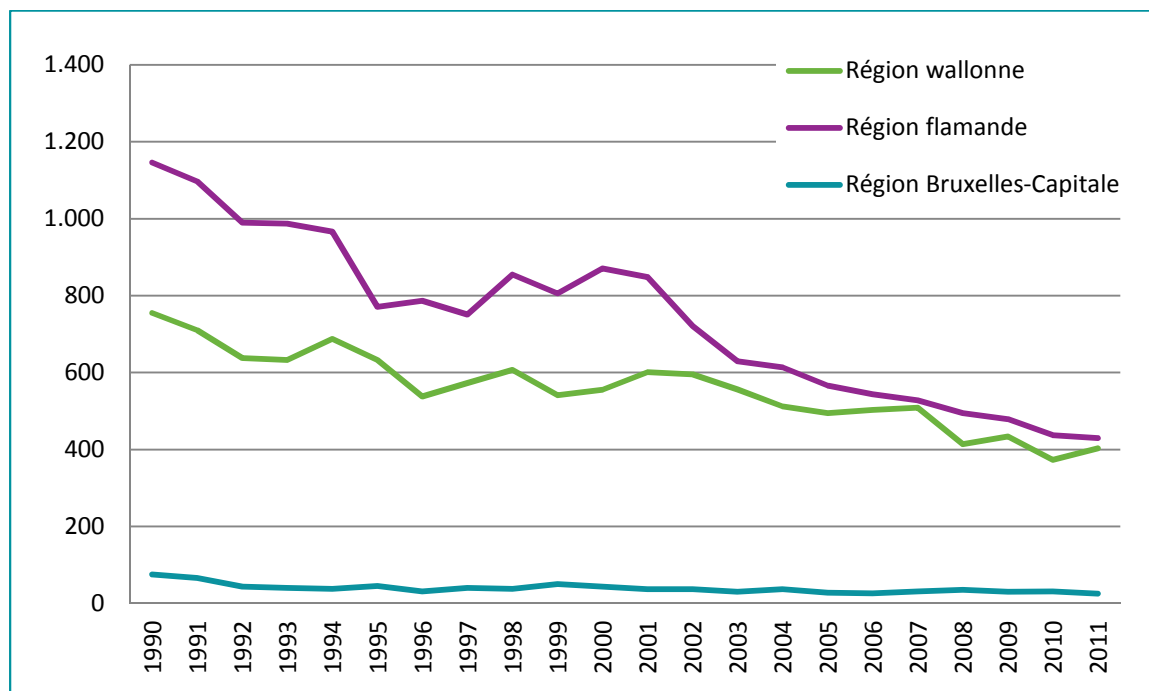
Figure 1 : Evolution du nombre de victimes d'accidents de la route (blessés légers, blessés graves et décédés) en Wallonie



Source : SPW-DGO1, Données sécurité trafic 1990-2011

Le nombre de personnes qui décèdent des suites d'un accident de transport diminue plus fortement en Flandre qu'en Wallonie.

Figure 2 : Evolution du nombre absolu de personnes décédées par région et par année

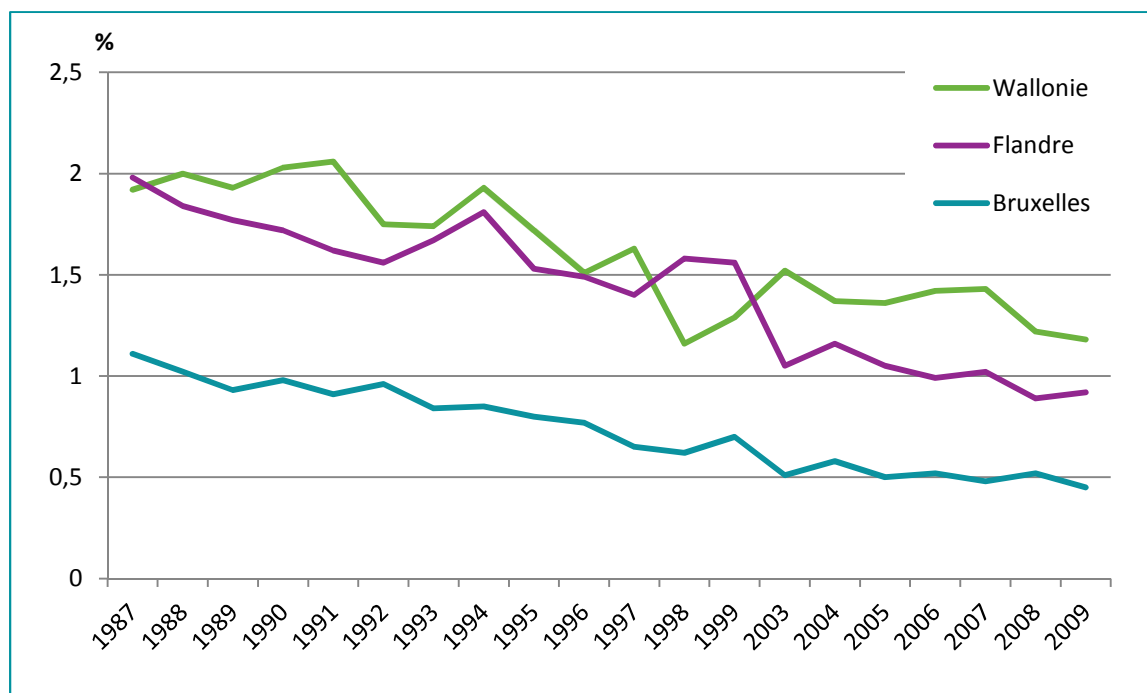


Source : SPW-DGO1, Données sécurité trafic 1990-2011

Dans le même ordre d'idées, on constate que la proportion de décès attribuables aux accidents de la route est en constante diminution dans toutes les régions. « Les causes de cette diminution sont [NDR : probablement] liées aux actions en faveur des limitations de vitesse et contre l'alcool au volant, à l'amélioration des infrastructures et de la qualité des

voitures en termes de sécurité pour ses occupants. » (3). Par exemple, la diminution de décès à partir de 1991 est probablement liée à l'obligation du port de la ceinture à l'arrière entrée en vigueur cette année-là en Belgique.

Figure 3 : Evolution de la proportion de décès attribuables aux accidents de transport routiers parmi l'ensemble des décès (Proportional mortality ratio)



Source : SPMA, WIV-ISP, graphique OWS



Remarques pour l'interprétation

Les données de la Police fédérale prennent en compte les blessés ou décès survenus à l'endroit de l'accident tandis que les données des certificats de décès stipulent le domicile de la victime.



Sources des données utilisées

Les chiffres détaillés par région, par type d'accident et d'autres informations se trouvent sur le site de la DGSIE.

http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/circulation_et_transport/accidents_de_la_circulation_dossier_2011.jsp

Les informations chiffrées concernant le trafic et la sécurité sur les routes et autoroutes de Wallonie sont disponibles dans un cahier de 104 pages édité par le Ministère de l'équipement et des transports (MET)(2). On y trouve de l'information sur l'évolution du trafic, des informations sur le trafic de voyageurs, sur le trafic de marchandises, sur l'âge des victimes d'accidents, sur les conditions des accidents, etc. : « Les cahiers du MET - Collection Trafics. Trafic et sécurité sur les routes et autoroutes de Wallonie". Données et commentaires: <http://routes.wallonie.be/>

Données de mortalité

SPMA (<https://www.wiv-isp.be/epidemi/spma>) Public Health and Surveillance Scientific Institute of Public Health, Brussels, Belgium"

Lors de chaque décès, un médecin rédige obligatoirement un certificat de décès reprenant non seulement l'âge du patient et son lieu de résidence mais également la cause principale et les causes secondaires de décès. Ces causes sont ensuite recodées selon la "classification internationale des maladies, traumatismes et causes de décès" dans sa dixième révision (CIM10).

C'est la cause initiale de décès qui est prise en compte. L'Organisation mondiale de la santé définit la cause initiale comme étant la maladie ou les traumatismes qui ont déclenché l'évolution morbide conduisant directement au décès; ou les circonstances de l'accident ou de la violence qui ont entraîné le traumatisme mortel.



Références bibliographiques

(1) SPF Economie - DGSIE, Circulation et transport, Accidents de la circulation, Dossier 2011. Consulté le 20 février 2014). Disponible sur :

http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/circulation_et_transport/accidents_de_la_circulation_dossier_2011.jsp

(2) MET. Trafic et sécurité sur les routes et autoroutes de Wallonie, Données et commentaires, Les cahiers du MET, collection " Trafics " n°15, décembre 2002, 103 pp.

(3) Bureau fédéral du plan. Indicateurs, objectifs et visions de développement durable. Rapport fédéral sur le développement durable 2009 Septembre 2009. Task force développement durable. (Consulté le 20 février 2014). Disponible sur : http://www.plan.be/publications/publication_det.php?lang=fr&TM=30&IS=63&KeyPub=857